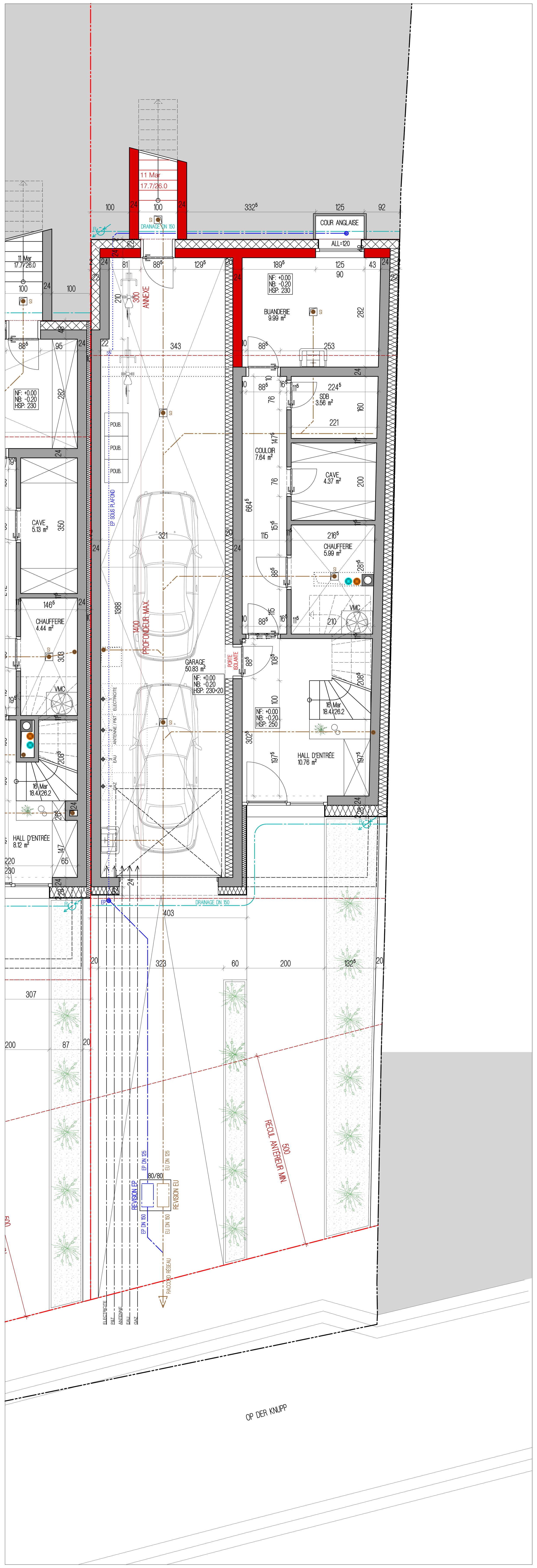

REZ-DE-CHAUSSÉE 1:50

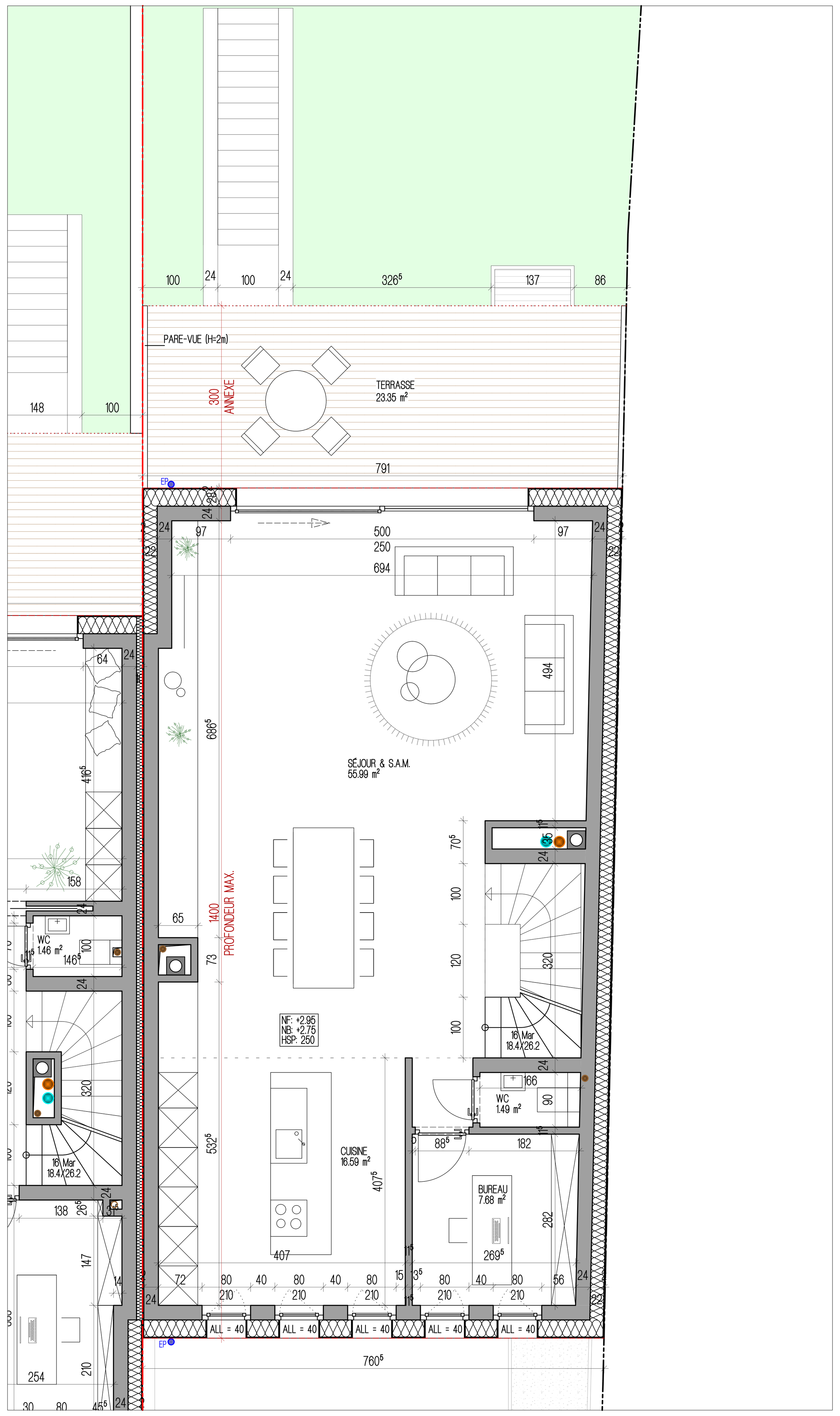

ETAGE 1:50

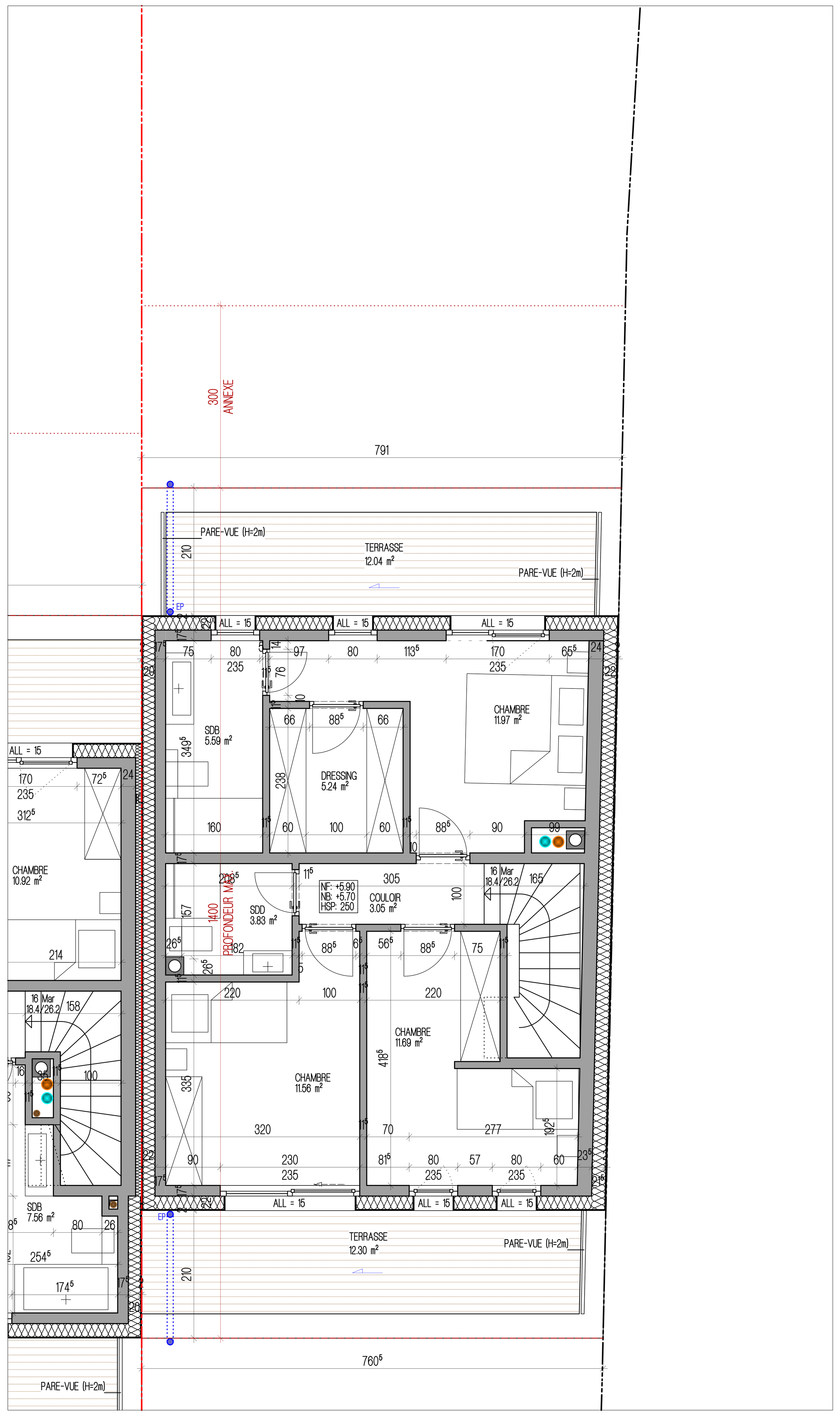

ETAGE EN RETRAIT 1:50

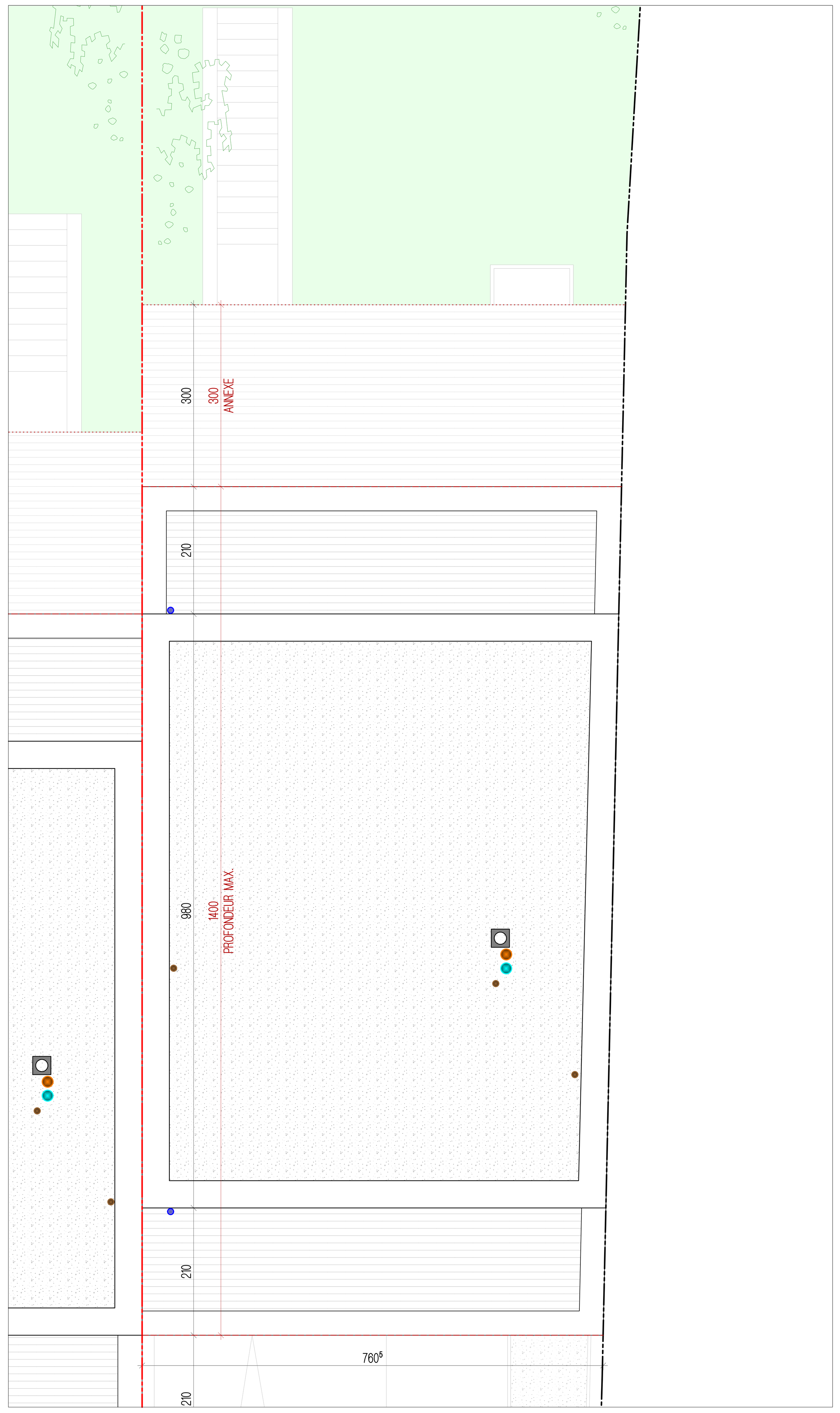

TOITURE 1:50

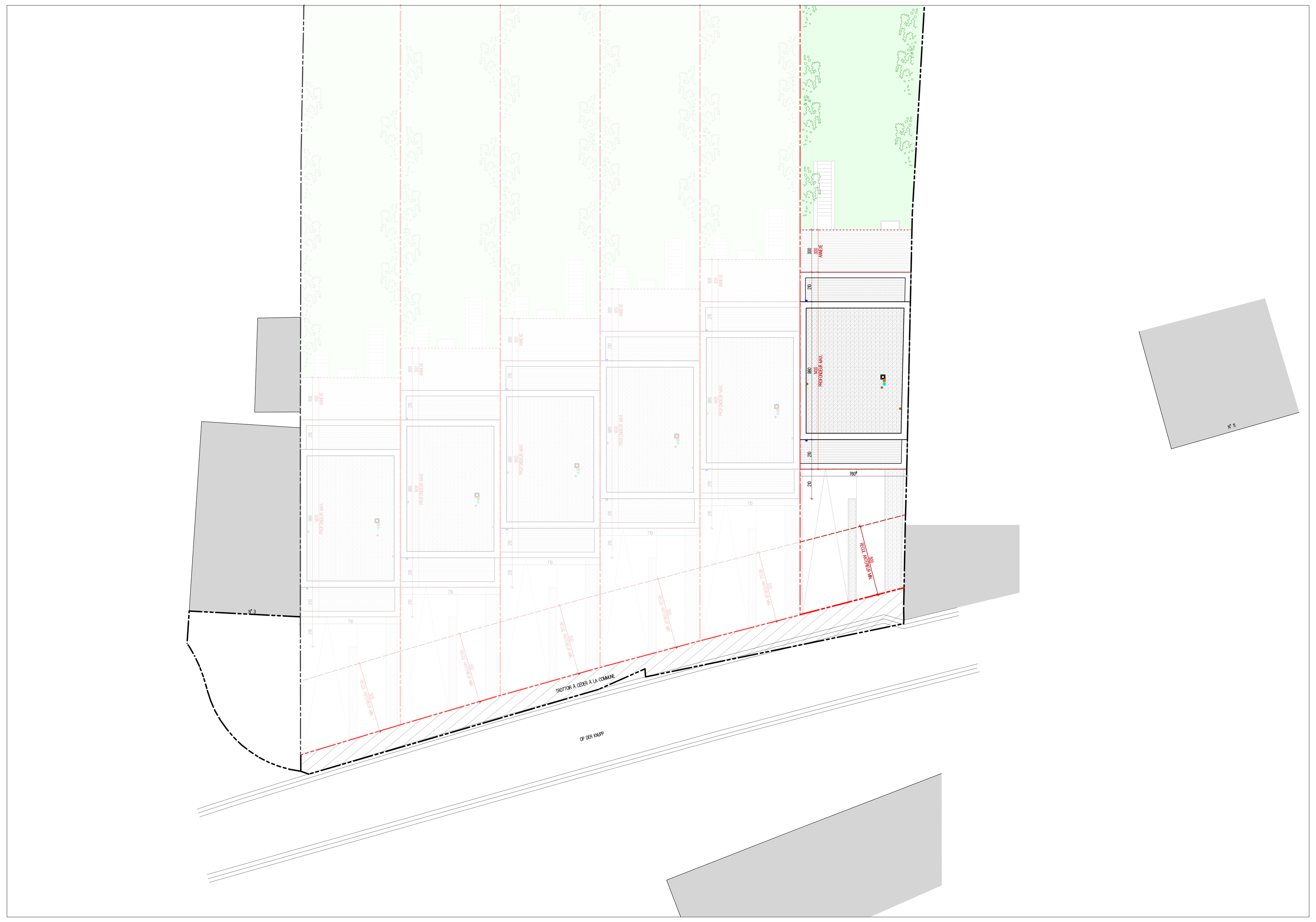
IMPLANTATION 1:200

PROJET:

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE MAISON UNIFAMILIALE (LOT 6)

5, OP DER KNUPP
L-3765 TETANGE
PARTIE DU N° CADASTRAL: 235/5018

MAITRE DE L'OUVRAGE:

Sandy WAGNER & Yannick HIM

5, OP DER KNUPP
L-3765 TETANGE
TEL: 691736485 et 661738383
E-MAIL: yannick.him92@gmail.com / sandy.cecc5@gmail.com

ARCHITECTE:

SFA
SABOTIC & FRKATOVIC ARCHITECTES

27, RUE EDISON, L-3462 DUDELANGE
TEL: 27 76 14 43 , E-MAIL: sfa@sfa.lu

SFA

STADE:
AUTORISATION DE BÂTIR

DATE:
27.04.2021

OBJET:
VUES EN PLAN

ECHELLE(S):
1:50 I 1:200

PLAN: RPIT 3.115
INDICE:

NOTE IMPORTANTE:
Ce plan est et reste la propriété de l'architecte et ne peut être transmis à un tiers sans son autorisation. Chaque nouvelle version de ce plan, respectivement révision, annule et remplace tous les plans précédents. Les plans de demande d'autorisation de bâtir ne sont nullement des plans pour exécution. Le maître d'ouvrage s'engage à faire réaliser des analyses de sol et un état des lieux contradictoire en cas de mitoyenneté par une personne compétente avant le début des travaux. Toutes les dimensions et tous les niveaux sont donnés à titre indicatif, notamment en ce qui concerne les bâtiments et les canalisations existants. L'entrepreneur chargé des travaux est tenu de contrôler toutes les côtes avant l'exécution des travaux. Il procèdera à un mesurage de la parcelle et devra signaler sans délai à l'architecte toute différence constatée même si elle est minime. Pour l'exécution, aucune modification ne peut être apportée aux plans sans l'autorisation écrite de l'architecte. Il est strictement interdit de mesurer un dessin non côté en vue d'une exécution prématurée sans consulter l'architecte. Tous les plans sont à vérifier par un bureau d'étude en génie civil. Le non respect de cette note entraine l'entièreté et exclusive responsabilité de l'exécutant.

H/L = 841 / 1189 (1.00m²)
Allplan 2019

FACADE AVANT 1:50

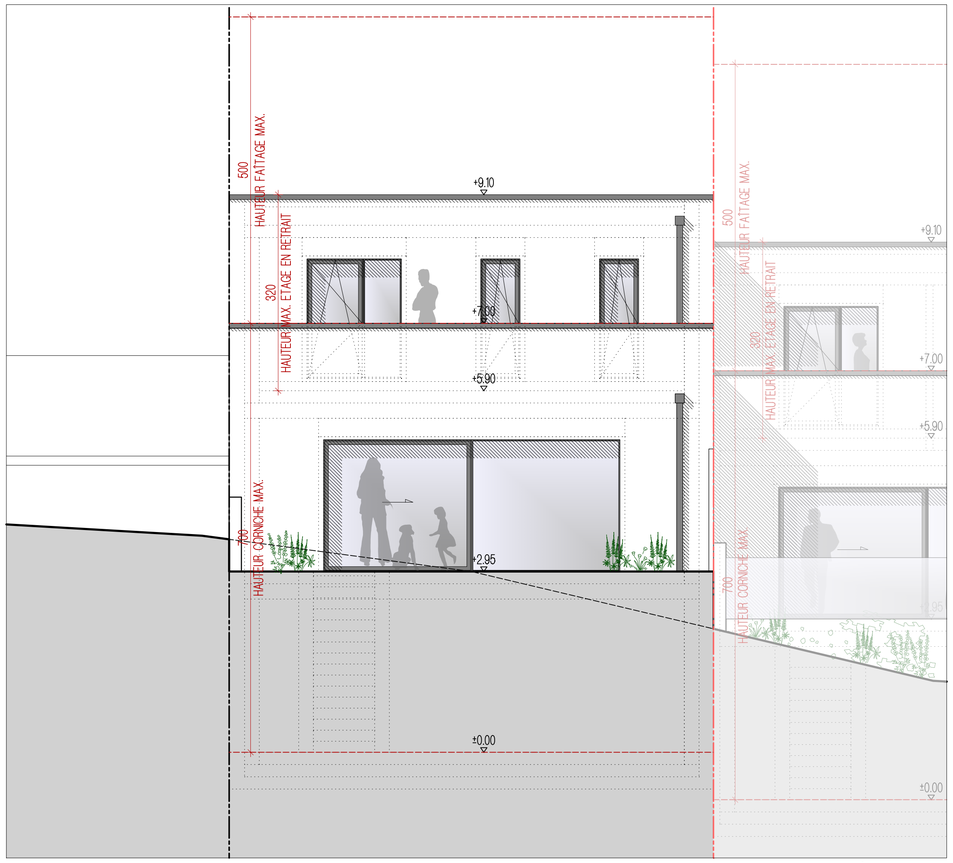

FACADE ARRIÈRE 1:50

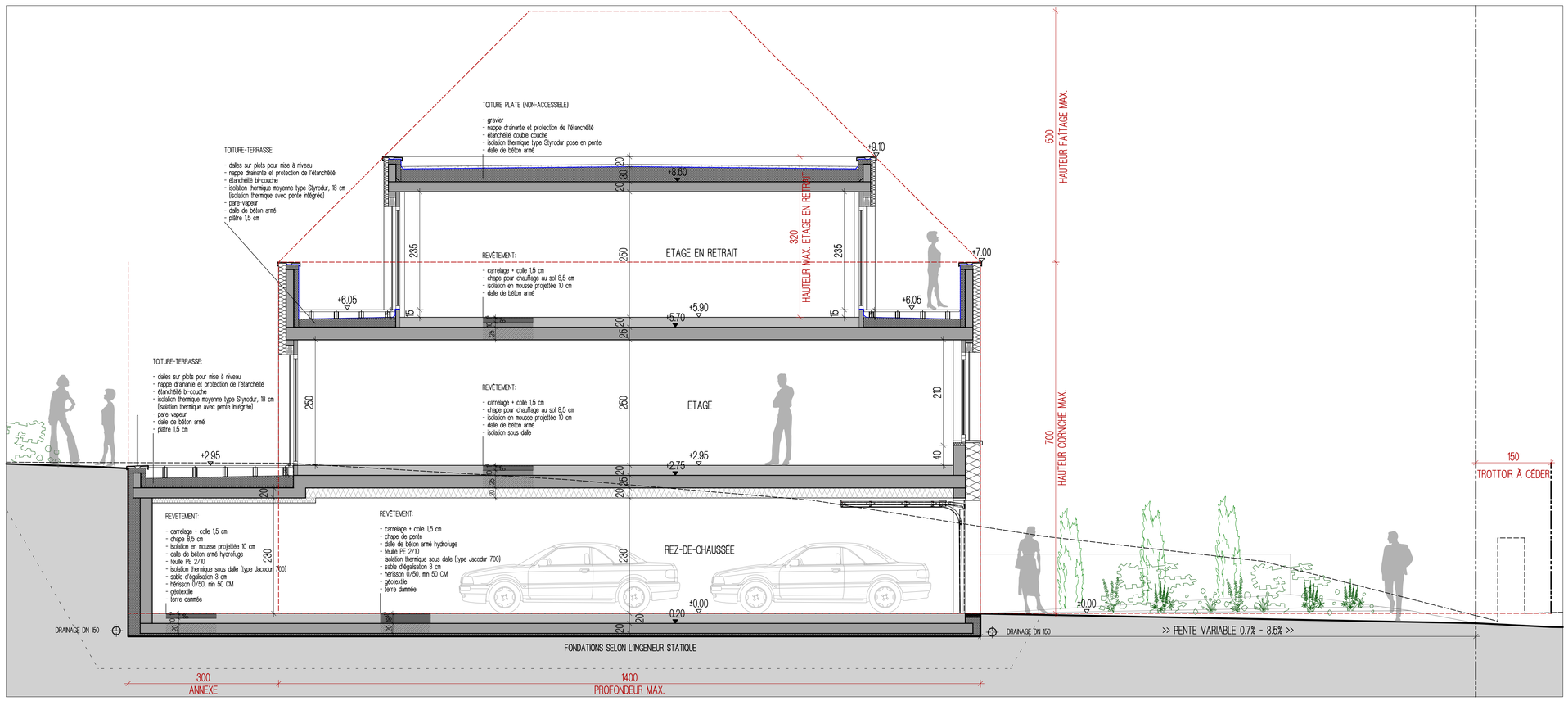

COUPE 1:50

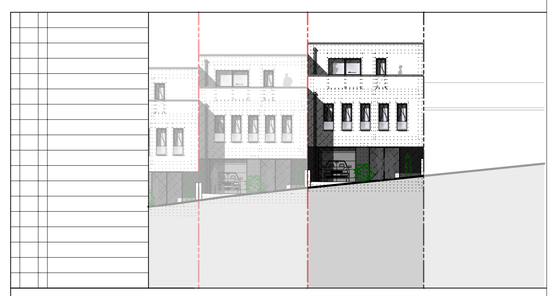

PROJET:

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE MAISON UNIFAMILIALE (LOT 6)

5, OP DER KNUPP
L-3765 TETANGE
PARTIE DU N° CADASTRAL: 235/5018

MAITRE DE L'OUVRAGE:

Sandy WAGNER & Yannick HIM

5, OP DER KNUPP
L-3765 TETANGE
TEL.: 691736485 et 661738383
E-MAIL: yannick.him92@gmail.com / sandy.cecc5@gmail.com

ARCHITECTE:

SFA
SABOTIC & FRKATOVIC ARCHITECTES

27, RUE EDISON, L-3462 DUDELANGE
TEL: 27 76 14 43 , E-MAIL: sfa@sfa.lu

STADE:

AUTORISATION DE BÂTIR

DATE: 27.04.2021

OBJET:

FACADES, COUPE

ECHELLE(S): 1:50

PLAN: RPIT 3.116

INDICE:

NOTE IMPORTANTE:
Ce plan est et reste la propriété de l'architecte et ne peut être transmis à un tiers sans son autorisation. Chaque nouvelle version de ce plan, respectivement révision, annule et remplace tous les plans précédents. Les plans de demande d'autorisation de bâtir ne sont nullement des plans pour exécution. Le maître d'ouvrage s'engage à faire réaliser des analyses de sol et un état des lieux contradictoire en cas de mitoyenneté par une personne compétente avant le début des travaux. Toutes les dimensions et tous les niveaux sont donnés à titre indicatif, notamment en ce qui concerne les bâtiments et les canalisations existants. L'entrepreneur chargé des travaux est tenu de contrôler toutes les côtes avant l'exécution des travaux. Il procédera à un mesurage de la parcelle et devra signaler sans délai à l'architecte toute différence constatée même si elle est minime. Pour l'exécution, aucune modification ne peut être apportée aux plans sans l'autorisation écrite de l'architecte. Il est strictement interdit de mesurer un dessin non coté en vue d'une exécution prématurée sans consulter l'architecte.Tous les plans sont à vérifier par un bureau d'étude en génie civil. Le non respect de cette note entraine l'entière responsabilité de l'exécutant.